



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 FEVRIER 2019

Convocation du 20 février 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 ;
- 2) Approbation du compte administratif 2018 du budget général ;
- 3) Approbation du compte de gestion 2018 du budget général ;
- 4) Affectation des résultats du budget général ;
- 5) Cotisation à la Caisse Accidents Agricoles ;
- 6) Bâtiment Mairie/Ecole : Attribution du marché pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux ;
- 7) Rue de l'Eglise : Eclairage public, enfouissement des réseaux secs et sécurisation des abords de l'Ecole Maternelle – Attribution des lots ;
- 8) Divers.

PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER – Chantal MATARAZZI - Marie-Noëlle LAUER – Marie-Claire MUTSCHLER - Clarisse NOISIEZ
MM. Pascal NOTHISEN –Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER - Eric CROIZET
Alfred PERRAUT

Absents excusés : Fabienne REINLING
Marthe HURTER
Céline MARTZ-OFFERLE
Alain MUTSCHLER

Absent non excusé : Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Un exemplaire du compte administratif est remis à chaque conseiller.

Le Maire commente ces documents ainsi que la situation des différents postes de la comptabilité.

Le Maire, ayant quitté la salle, sous la présidence momentanée de M. Jacky EBER

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. le Maire P. NOTHISEN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Investissement | 195 090.99 | | 91 255.63 | 286 346.62 |
| Fonctionnement | 757 994.93 | 65 845.00 | 122 653.32 | 814 803.25 |
| | | | | |
| Total | 953 085.92 | 65 845.00 | 213 908.95 | 1 101 149.87 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de la balance de la Trésorerie Principale relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête, à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel conclu à un résultat excédentaire de 1 101 149.87 € n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 814 803.25 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

| POUR MEMOIRE | |
|--|--------------|
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 953 085.92 € |
| Virement à la section d'investissement | 65 845.00 € |
| | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 | 213 908.95 € |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018 | 814 803.25 € |
| | |
| Affectation obligatoire | |
| - Excédent d'investissement (compte R 001) | 286 346.62 € |
| - à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) (crédits reportés) | 275 439.00 € |
| Solde disponible : | 539 364.25 € |

- affecté comme suit :
 - affectation à l'excédent reporté (R 002) (report à nouveau créateur)

539 364.25 €

5) COTISATION A LA CAISSE ACCIDENTS AGRICOLES

Le maire soumet aux conseillers l'extrait du rôle de l'année 2019 qui porte sur un montant de 17 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De payer la cotisation de 2019 de 17 800 € concernant la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

6) BÂTIMENT MAIRIE/ECOLE : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle que par délibération du 24/05/2018, le conseil municipal a décidé d'approuver la consistance des travaux de ravalement du bâtiment Mairie/Ecole.

Vu le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.

Vu l'article L 4412-2 de la loi travail du 08 août 2016

Considérant l'obligation de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention.

Une consultation pour désigner une société spécialisée dans le diagnostic amiante et plomb avant travaux a été lancée, à l'issue de cette consultation, deux propositions ont été réceptionnées :

- Apave de MULHOUSE
- Habitat Santé Environnement de STRASBOURG

La commission d'analyse des marchés a examiné ce dossier le 28/02/2019 et a donné un avis favorable pour confier ce marché à la société Habitat Santé Environnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De confier le diagnostic amiante et plomb avant travaux du bâtiment Mairie/Ecole à la société Habitat Santé Environnement de STRASBOURG, sachant que le montant sera déterminé en fonction du nombre de prélèvements effectués.**
- **D'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y afférentes.**

7) RUE DE L'EGLISE : ECLAIRAGE PUBLIC, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE MATERNELLE – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle que par délibération du 28/02/2019, le conseil municipal a décidé d'approuver la consistance des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de l'Eglise.

Après analyse des offres par notre maître d'œuvre, le cabinet SODEREF, la commission d'analyse des marchés s'est réunie le 22/02/2019 pour l'examen des offres.

Au terme de la procédure d'analyse des offres, la commission a décidé d'attribuer les marchés par lot aux entreprises les mieux disantes, à savoir :

- Lot n°1 – Travaux de voirie : Entreprise COLAS de OSTWALD pour un montant de 49 999,00 € HT soit 59 998,80 € TTC.
- Lot n°2 – Réseaux secs : Entreprise E RTP de HAGUENAU pour un montant de 63 895,30 € HT soit 76 674,36 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité

- **Prend acte de la décision de la commission d'analyse des marchés et approuve ses conclusions telles que citées ci-dessus.**
- **Autorise le Maire à commander les travaux aux entreprises sus visées et à signer les pièces s'y afférentes.**

8) DIVERS

a) Informations

Deux infirmières ont rejoint le Pôle de Santé.

La distinction nationale 'Chevalier » a été remise à 4 membres des Donneurs de Sang à l'occasion du congrès sud à Hindisheim.

Le Lieutenant TALUCIER quitte la gendarmerie d'Erstein et est affectée à Paris. En attendant son remplacement, l'intérim sera assuré par l'adjudant-chef Stéphane PERREAU.

Comme détaillé dans l'Interco'Mag, le déploiement de la fibre optique à Hindisheim est prévu pour l'année 2021.

L'EARL de l'Andlau-Meyer procède actuellement à l'élagage des abords des chemins d'exploitation agricoles et forestiers du ban de la commune (délibération du 24/01/2019).

Le service technique a acquis une élagueuse sur perche pour faciliter et sécuriser l'élagage des arbres, pour un coût de 139 € TTC.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein :

- a mis à disposition une nacelle pour l'élagage des arbres (rue du Fossé, école maternelle et école élémentaire).
- a mis en place une subvention pour l'animation des jeunes, celle-ci est cumulable avec la subvention communale.
- organise des réunions entre les secrétaires de mairie afin de discuter de différents sujets importants.
- souhaite mettre en place un processus de mutualisation « à la carte » avant la fin du mandat, divers axes sont actuellement étudiés (commande publique, ressources humaines, secrétariat de mairie ou encore les services techniques).

b) Urbanisme

Déclarations préalables

- RANELLI Giorgio – 1 rue des Coquelicots
Construction d'une piscine avec un local technique déporté
Accordée
- SARL ADOR et MULLER – 304 rue de la Croix
Division en vue de construire
Accordée
- JEHL François – 179 rue du Moulin
Ravalement des façades

- REIBEL Mathieu – 7 chemin de la Forêt
Mise en place d'un velux (55 X 118 cm)
- SCI Mermoz – 178 rue du Moulin
Mise en place de 4 velux (94x160 cm)

Permis de construire

- MEIER Patrick – 34, rue des Fleurs
Construction d'une pergola
Accordé
- WECKNER Yannick – rue de la Croix
Construction d'une maison d'habitation
- LANG Raphaël – rue du Fossé
Construction d'une maison individuelle
- SCHNEE Clément – Place du 26 novembre
Démolition partielle et reconstruction de la dépendance en logement

Droit de préemption :

64 rue de la Toussaint

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

c) Planning :

Jeudi 07 mars 2019 à 20h : Commission Communication Culture Loisirs
Mardi 12 mars 2019 à 19h30 : Conseil Ecole élémentaire
Lundi 18 mars 2019 à 20h15 : CCAS
Mercredi 03 avril 2019 à 20h : Conseil CCCE
Jeudi 11 avril 2019 à 20h15 : Conseil municipal
Jeudi 23 mai 2019 à 20h15 : Conseil municipal
Dimanche 26 mai 2019 : Elections Européennes
Jeudi 04 juillet 2019 à 20h15: Conseil municipal

d) Tour de table :

Chantal MATARAZZI s'interroge sur l'avancement de l'affaire HERRMANN. Le Maire répond qu'une tentative de pourvoi est en cours et qu'il a relancé notre l'avocat Maître SONNENMOSER.
Marie-Claire MUTSCHLER demande quand aura lieu le nettoyage de printemps. Jacky EBER répond que la date sera fixée lors de la prochaine commission AFE.

Fin de la séance : 22h